

REGLEMENT du CHPT REG. EQ SENIORS Masculins à 3 NIVEAUX SAISON 2018

L'idée de cette formule est de permettre d'obtenir une participation importante des clubs au championnat régional par équipes Seniors Masculins sans surcharger la phase de sélection régionale car une seule équipe est prise pour la phase nationale.

Cette compétition sera organisée avec trois niveaux de participation :

- le niveau 1 : 12 équipes sélectionnées par rapport au championnat de la saison précédente.
- le niveau 2 : 10 équipes.
- le niveau 3 : Nombre d'équipes limité à 4 maximum par club sur l'ensemble des 3 niveaux (pas plus de deux équipes par niveau).

Le premier niveau d'organisation sera le niveau 3. Il se situera le 1er octobre 2017 à LAMBALLE (22). Le niveau 2 se déroulera le 10 décembre 2017 à RENNES et le niveau 1 le 04 février 2018 (lieu à déterminer).

INSCRIPTION POUR LE NIVEAU 3 : Les inscriptions se font obligatoirement sur le site extranet de la Fédération.

Un club ne pourra avoir que quatre équipes engagées sur l'ensemble des 3 niveaux avec deux équipes maximum dans un niveau donné.

Un club inscrit au niveau 1 ne peut engager un combattant classé au niveau 1 (voir liste page 4) au championnat 2^{ème} ou 3^{ème} niveau.

Un club non inscrit au niveau 1 peut engager un combattant classé au niveau 1 (voir liste page 4) au championnat 2^{ème} ou 3^{ème} niveau.

Un club inscrit au niveau 2 ne peut engager un combattant classé au niveau 2 (voir liste page 4) au championnat 3^{ème} niveau.

Un club non inscrit aux niveaux 1 et 2 peut engager un combattant classé au niveau 1 ou au niveau 2 (voir liste page 4) au championnat 3^{ème} niveau.

Formule de compétition :

- Pour le niveau 3, démarrage en poules puis tableau final avec double repêchage.

Pour les niveaux 1 et 2, en tableau avec double repêchage. Les 4 équipes non repêchées seront classées dernières

Formule de montée et de descente de niveaux : Les quatre dernières équipes du niveau 1 descendent en niveau 2. Les quatre dernières équipes du niveau 2 descendent en niveau 3.

Pour la montée, les six premières équipes du niveau 3 participent au niveau 2. Les quatre premières du niveau 2 participent au niveau 1.

Le vainqueur du niveau 1 participe au championnat de France par Equipes Seniors Masculins 1ère Division, le deuxième participe au championnat de France par Equipes Seniors Masculins 2ème Division.

TIRAGE AU SORT : Pour les niveaux 1 et 2, faire quatre têtes de série en fonction du classement des équipes.

Pour tous les niveaux, éloigner de manière systématique deux équipes du même club.

FORFAIT : En cas de forfait, l'équipe est automatiquement rétrogradée au niveau inférieur.

Pour le niveau 1, le championnat se déroule conformément à la réglementation des textes officiels en vigueur.

DOUBLE APPARTENANCE :

Les demandes de double appartenance se feront niveau par niveau et devront parvenir impérativement à la Ligue de Bretagne le :

- **Lundi 25 septembre 2017 dernier délai pour le niveau 3.**
- **Lundi 04 décembre 2017 dernier délai pour le niveau 2.**
- **Lundi 29 janvier 2018 dernier délai pour le niveau 1.**

Rappel : un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance dans une catégorie d'âge et de sexe ne pourra présenter **qu'une équipe dans cette catégorie d'âge et de sexe**, au premier niveau de la compétition (cadets, juniors, seniors D2) (Cf. Textes Officiels).

Conséquences :

- un club qui fait une demande de double appartenance pour le championnat niveau 3, ne pourra présenter qu'une équipe au niveau 3.
- un club qui fait une demande de double appartenance pour le championnat niveau 2, ne pourra présenter qu'une équipe au niveau 2. Si ce club possède deux équipes au niveau 2, une équipe sera reléguée au niveau 3 et le remplaçant pour la montée au niveau 2 sera titulaire.
- un club qui fait une demande de double appartenance pour le championnat niveau 1, ne pourra présenter qu'une équipe au niveau 1. Si ce club possède deux équipes au niveau 1, une équipe sera reléguée au niveau 2 et le remplaçant pour la montée au niveau 1 sera titulaire.
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 3 et qui est qualifié pour le niveau 2 n'aura pas besoin de refaire la demande de double appartenance avant le niveau 2 **si ce club n'a pas déjà une équipe au niveau 2.**
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 3 et qui est qualifiée pour le niveau 2 devra renouveler une demande de double appartenance avant le niveau 2 **si ce club possède déjà une équipe qualifiée au niveau 2.** Cette disposition pour laisser la possibilité à ce club de garder ses deux équipes au niveau 2 s'il ne veut pas renouveler sa convention de double appartenance.
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 2 et qui est qualifiée pour le niveau 1 n'aura pas besoin de renouveler la demande de double appartenance avant le niveau 1 **si ce club n'a pas déjà une équipe au niveau 1.**
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 2 et qui est qualifiée pour le niveau 1 devra refaire une demande de double appartenance avant le niveau 1 **si ce club possède déjà une équipe qualifiée au niveau 1.** Cette disposition pour laisser la possibilité à ce club de garder ses deux équipes au niveau 1 s'il ne veut pas renouveler sa convention de double appartenance.
- En tout état de cause, un combattant ne pourra pas faire plus d'une convention de double appartenance tout au long de la saison sportive. Un combattant fait une DA au niveau 3. Si l'équipe est éliminée à ce niveau, ce combattant ne pourra pas solliciter une autre DA pour le niveau 2 ou 1. **Il aura néanmoins toujours la possibilité de combattre pour son club d'origine.**

La Commission Sportive se réserve le droit de repêcher une équipe.

***LISTE des EQUIPES de CLUBS CLASSEES NIVEAU 1 et
NIVEAU 2 SAISON 2018***

NIVEAU 1

- 1 – CERCLE PAUL BERT 1
- 2 – JUDO CLUB DU PAYS GALLO
- 3 – JUDO CLUB 56 1
- 4 – JUDO CLUB 56 2
- 5 – DOJO DE CORNOUAILLE 1
- 6 – CSAM DOJO PAYS DE BREST
- 7 – DOJO PAYS MALOUIN
- 8 – AJ22
- 9 – AC DE PENVENAN
- 10 – JUDO ARGOET GOLFE 1
- 11 – PASSION JUDO 35 1
- 12 – JUDO PAYS VILAINE

NIVEAU 2

- 1 – JUDO CLUB 22
- 2 – DOJO PAYS LAMBALLE
- 3 – PASSION JUDO 35 2
- 4 – DOJO DES ABERS
- 5 – AJ RENNES
- 6 – DOJO PAYS DE LORIENT
- 7 – DOJO CORNOUAILLE 2
- 8 – DOJO SANSHIRO
- 9 – JUDO ARGOET GOLFE 2
- 10 – CERCLE PAUL BERT 2

**CLASSEMENT des COMBATTANTS SUITE AUX CHAMPIONNATS
NIVEAU 1 et NIVEAU 2 SAISON 2017**

Liste des combattants classés niveau 1

Liste des combattants classés niveau 2

ABJEAN GWENDAL
ALIX MATHIEU
ALLOU HOUARI
ALLOU YACINE
ALUCE PIERRE
AMIL FRANCOIS HENRI
BAGOT ANTOINE
BALCOU DORIAN
BALCOU MICKAEL
BARON DAMIEN
BESNARD GWENAIG
BLANCHAIS THIBAUT
BLANCHARD GILDAS
BLANCHARD YANN
BOSSOREIL JULIEN
BOUABBA DEWI
BOUSQUET ADRIEN
BOUTON JULIEN
BRIEC ERWAN
BRIGANT VINCENT
BROUSTAL SEBASTIEN
CAPITAINE XAVIER
CHOBANYAN BAGRAT
CLOTEAU PIERRE MARIE
CLOTEAUX NICOLAS
COQUIN STEPHANE
COSSEC QUENTIN
CUDENNEC DAVID
DAOUDI AISSA
DAVIGO ERWAN
DINEL BENOIT
DONOT MICKAEL
DOREAU PIERRE
DUGUE BRIAG
DUGUE GWENDAL
ESNAUD TRISTAN
FEREZOU YVES CLAUDE
FREHEL ORAN
GATTI GUILLAUME
GAUDIN KEVIN
GIANESELLO HERVE
GONNET ROMAIN
GOURDIN TEDDY

GOURIFF RONAN
GRIMM MAXIME
GROUHEL ERWAN
GUYOMAR RONAN
HABERZETTEL CLAUDE
HUBERT ERIC
JOURDAN PIERRE
LAOT THIBAUT
LE BEC TANGI
LE BOT ANTHONY
LE BRETON BAPTISTE
LE CHAT NICOLAS
LE DOUR MATHIEU
LE GALL QUENTIN
LE GALL TRISTAN
LE GARREC JULIEN
LE NORMAND MAEL
LE TOUZE FABIEN
LEFEUVRE THEO
LEVREL ANTOINE
LEVREL REGIS
LINDEN JACQUES
LOLIVE DAMIEN
MATHONNET OLIVIER
MOUKHTAROV SOULTAN
NARCISSOT ETIENNE
OLLIVIER FREDERIC
PATRY FLORIAN
PAULIN ADRIEN
PICARD ARTHUR
PRADO ADRIEN
PRAT BRYAN
PUREN BENJAMIN
RAOUL ALAN
RAOUL CHRISTOPHE
SCHIRM NICOLAS
SENDRA JULIEN
SOGORB GABIN
THAMEUR ISMAIL
TISSERAND ERWAN
TOUCHARD FABIEN
ZADI REMI
ZOUANI ZINEDDINE

ABRAZOVICH VLADIMIR
BAYLE LUC
BERGERON MAXIME
BEYRAND CHARLES
BRECHAIRE JACQUES
CAILLON MAXIME
CLEGUER FABIEN
CORNEC ROMAIN
DE STEPHANO KEVIN
DECAEN HUGO
DESMARES MAXIME
ESSADEK AZIZ
GACHET PIERRE
GAPAEV MASUMEO
GRANDRY JASON
HARDY MAEL
HENRY MATHURIN
HERVE ROMAIN
JUVAUX REMI
LAGADEC ERWAN
LATORRE DIMITRI
LAUTRIDOU PIERRE
LE BOUHELLEC KILIAN
LE CALLOC'H YORAN
LE MOAN MAXIME
LE ROY ROBIN
LE SAUX FABIEN
LEJOSNE CORENTIN
LENESTOUR JORDAN
MALIGNE SEBASTIEN
MENESGUEN JEAN MARIE
MOCAER SEBASTIEN
MORIN DI MAGGIO HUGO
MOTEL ANTHONY
NEDELEC PIERRE YVES
OLIVET MICKAEL
PHILIPPOT CHRISTOPHE
PICHON ERWAN
POIRCUITE ALAN
RAMAGE FLORENT
RIVALAIN MATHIEU
ROLLAND ALEXANDRE
ROUX DYLAN

SOUPAS NICOLAS
STEPHAN GUILLAUME
STEPHANE JEAN CHARLES
VIGREUX CORENTIN